



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2888

Texte de la question

RÉFORME DU COLLÈGE

M. le président. La parole est à Mme Claudine Schmid, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Claudine Schmid. Sans évoquer le côté diplomatique, puisque notre collègue Patrick Hetzel vient de le faire excellemment, qui n'a pas obtenu de réponse à sa question, je reviens sur la dangereuse réforme des collèges (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC – Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*), qui prévoit la suppression des classes bilingues et des sections européennes – dans lesquelles, je le rappelle, l'inscription est facultative.

Madame la ministre de l'éducation nationale, lorsque vous vous êtes déplacée en Suisse le mois dernier, vous vous êtes rendu compte de l'importance et de l'effet bénéfique de la maîtrise des langues sur les carrières professionnelles, et de l'effet positif que la maîtrise de l'allemand peut avoir pour le développement économique de notre pays.

Les sections européennes sont particulièrement importantes dans les zones frontalières en matière d'emploi et de lutte contre le chômage. Les supprimer au motif qu'elles seraient élitistes, c'est aussi favoriser les inscriptions dans les établissements privés, au détriment de la mixité sociale. Cette mesure sera d'ailleurs inapplicable dans nos écoles françaises à l'étranger, essentiellement parce que les élèves doivent suivre des cours de langue locale.

Quid aussi des classes bilingues ? Vous n'en faites pas mention. Mes collègues vous l'ont déjà demandé sur tous les tons : le retrait de cette mesure est nécessaire. Vous ne semblez pas comprendre. Peut-être est-ce une question de langue ? (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Puisque vous vous dites germanophone, je vais vous le demander dans la langue de Goethe, en espérant être comprise : Ziehen Sie bitte diese Reform zurück ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Pierre Lellouche. Et de l'allemand !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, merci pour votre question qui me permet de compléter la réponse que j'ai faite tout à l'heure.

M. Laurent Furst. Antworten !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre . Deux minutes, c'est toujours trop court pour vous exposer tout ce que nous faisons en faveur du renforcement de la langue allemande en particulier, mais aussi de toutes les langues vivantes.

M. Claude Goasguen. Avec quels professeurs ? Combien d'agrégés ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre . Je rappelle en effet – vous savez qu'on m'écrit beaucoup sur ce sujet – que toutes les langues vivantes ont intérêt à être développées dans notre pays. Nous veillerons donc à ce que l'italien, l'espagnol, l'arabe, ou encore le chinois puissent être aussi proposés aux petits Français en langue vivante 1. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Guy Geoffroy. Et le français ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre . Revenons à l'allemand : après vous avoir répondu tout à l'heure sur mes objectifs pour la langue vivante 1, je souhaite compléter avec ceux pour la langue vivante 2. Aujourd'hui, 487 000 collégiens apprennent l'allemand en langue vivante 2 à partir de la quatrième ; notre objectif est qu'ils soient 515 000 en 2016. Comme pour les objectifs que nous avons fixés pour la langue vivante 1 en primaire, nous allons scrupuleusement les respecter par une politique active, qui sera doublée d'une évaluation menée par un délégué ministériel à la promotion de l'allemand, ainsi que je l'ai annoncé.

Ce délégué ministériel à la promotion de l'allemand veillera notamment à ce que, dans toutes les académies, se développent les jumelages entre écoles françaises et écoles allemandes, car c'est la meilleure façon d'initier les petits Français à l'allemand. J'ai eu l'occasion de dire tout cela à mon homologue, Olaf Scholz, le plénipotentiaire allemand en charge de ce sujet. Nous avons conclu la discussion en rappelant la nécessité réciproque de promouvoir la langue du partenaire de part et d'autre, lui-même reconnaissant que, sur la question de l'apprentissage du français comme langue vivante 1 en Allemagne, il y avait des efforts à faire. Nous veillerons donc à progresser tous les deux.

L'allemand n'étant pas menacé, qu'est-ce qui vous dérange dans le fait de mettre fin à des options dérogatoires ? C'est bien le fait d'offrir à tous les collégiens ce qui jusqu'à présent n'était réservé qu'à quelques-uns ; je vous confirme que c'est le sens même de la réforme ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2888

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mai 2015](#)